



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.14 et de catégorie C, sous-catégories 2.3 et 2.4

N° de la demande : 2014-5393

Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Classification
Modification des propriétés chimiques de la préparation
commerciale – Identité et proportion des produits de formulation

Produit : Herbicide RootX FDU WP

Numéro d'homologation : 26435

Matière active (m.a.) : Dichlobénil

Numéro de document de l'ARLA : 2591873

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier la classification de la préparation commerciale d'herbicide RootX FDU WP pour qu'elle passe de la classification « commerciale » à la classification « domestique » et à modifier la formulation.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune donnée toxicologique ni aucune information sur les résidus dans les aliments n'ont été évaluées ou ne sont requises pour cette présentation.

La modification de la classification homologuée et de la formulation de l'herbicide RootX FDU WP ne devrait pas entraîner d'exposition supérieure à celle prévue avec le profil d'utilisation actuellement homologué du dichlobénil sur les racines présentes dans les égouts. Une évaluation du risque a été menée, et aucun risque préoccupant pour la santé n'est anticipé si les travailleurs ou les particuliers suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer la modification de la classification de l'herbicide RootX FDU WP, qui passera de la classification « commerciale » à la classification « domestique », ainsi que la modification de la formulation du produit.

References

None

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.